

Conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du mardi 17 décembre 2024

Membres présents :

Collège des professeurs : Christophe CLÉMENT, Anaïs DANET, Georges DURRY, Isabelle HEULLANT-DONAT, Hamid MORJANI, Dominique ROUX, Séverine VISSE-CAUSSE, Vincent VUIBLET

Collège des autres enseignants : Ahlem ARFAOUI, Jean-Michel BRICAULT, Nicolas ETIQUE, Emmanuelle GAUTHERAT, Françoise LE NY VRAY, Philippe LESTRIEZ, Jean-Francis ORY

Collège des étudiants : Matthéo MARESCOT, Louis MARTZ, Linda MFENJOU

Collège des BIATSS : Romuald ARNOLD, Emmanuel BONNET, Jean-François GUISE, Nathalie HUMBERT, Isabelle MALBEC, Ambre PERRIGUEY

Personnalités extérieures : Patricia DURIN, Colette THOMAS, David CABANAC, Christian VAN DER STEE

Membres représentés :

Frédéric CASTEL a donné pouvoir à Nicolas ETIQUE

Lou-Anne BELLETERRE a donné pouvoir à Matthéo MARESCOT

Noan PASIECZNY a donné pouvoir à Matthéo MARESCOT

Joseph PUZO a donné pouvoir à Vincent VUIBLET

Arnaud FLORENTIN a donné pouvoir à Dominique ROUX

Christian VAN DER STEE a donné pouvoir à Jean-Francis ORY en cours de séance

Philippe LESTRIEZ a donné pouvoir à Nicolas ETIQUE en cours de séance

Hamid MORJANI a donné pouvoir à Ahlem ARFAOUI en cours de séance

Nathalie HUMBERT a donné pouvoir à Ambre PERRIGUEY en cours de séance

Membres excusés :

Frédéric CASTEL, Lou-Anne BELLETERRE, Noan PASIECZNY, Joseph PUZO, Arnaud FLORENTIN, Christian VAN DER STEE, Philippe LESTRIEZ, Hamid MORJANI, Nathalie HUMBERT

Membres de droit :

Aline HUMBERT (directrice générale des services adjointe), Nathalie MERIOT (agente comptable), Monsieur le Recteur représenté par madame Isabelle COMTE

Invités : Marie-Odette VICTOR, Emmanuelle LECLERCQ, Damien JOUET, Yannick REMION, Karelle MASCRET, Céline COLLET, Laurent LUCAS, Jean-Marc BASCOURRET, Stéphanie CAILLIES, E. BARBARA, Sylvain CORDELIER, Lilian JOLY, Sylvain CORDELIER, Béatrice MARIN, Anael BEUTIN, Laurent HUSSENET, Philippe POPLIMONT.

Ordre du jour :

1. Points d'information

2. Approbation de procès-verbaux :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024

3. Questions financières :

- BR2 2024
- Suppression du SACD CFA
- BI 2025
- Motion
- Approbation de don
- Renouvellement du bail concernant le Pépité Champagne-Ardenne

4. Fondation universitaire :

- Renouvellement des représentants de l'établissement au Conseil de gestion de la Fondation

5. Questions pédagogiques :

- Cadrage, capacités d'accueil et critères d'évaluation Parcoursup
- Modalités de sélection eCandidat
- Modalités de sélection eCandidat DI
- Modalité de sélection et capacités d'accueil eCandidat LP
- Modalités de sélection, fiches descriptives de formations et capacités d'accueil MonMaster
- Calendrier universitaire 2025-2026
- Capacités d'accueil en Santé MMOP 2025
- Création et modification des formations

6. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance débute à 9h06

1. Points d'information

Madame Dominique ROUX fait lecture des pouvoirs et propose de reporter des points de l'ordre du jour non urgents.

2. Approbation de procès-verbaux

- Approbation du procès-verbal du 22 octobre 2024

Madame Ambre PERRIGUEY demande que soit modifié en page 8 le terme « département » en « laboratoire de recherche ».

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 22 octobre 2024, à l'unanimité.

3. Questions financières

- Motion

Monsieur le Président présente la situation globale et les mesures au niveau local.

Le gouvernement a annoncé des économies de 60 milliards d'euros avec des mesures non compensées incluant les mesures GUERINI à hauteur de 3,3 millions d'euros et une augmentation de 4% du CAS pensions, ce qui représente pour l'université de Reims une charge supplémentaire de 2,8 millions d'euros.

Deux propositions ont été faites pour trouver des fonds : réduire le crédit d'impôt recherche ou puiser dans l'enveloppe dédié au projet France 2030, les deux ont été rejetées.

Monsieur le Président indique qu'une foire aux questions a été mise en place afin de répondre à toutes les interrogations. Les documents concernant le budget ont été mis en ligne et un appel à propositions a été ouvert. Toutes ces initiatives ont pour finalité d'éviter un Plan de Retour à l'Equilibre Financier (PREF). Monsieur le Président précise que le budget 2025 est équilibré mais attire l'attention sur trois points importants : la trésorerie est actuellement de 33 jours de fonctionnement, le seuil critique étant de 30 jours ; le taux de pression est de 81,3%, le seuil maximal étant de 83% ; et le fonds de roulement est à 12,15 jours alors qu'il devrait être à 15 jours.

Les mesures d'économie immédiates proposées concernent le prélèvement sur le fonctionnement et l'investissement à hauteur de 20% de la subvention pour charge de services publics (SCSP), la fermeture de bâtiments pour réaliser des économies d'énergie, avec un système de dérogation pour le personnel souhaitant travailler, une réflexion sur chaque remplacement de personnel et la suppression de 6 allocations doctorales sur l'année 2025.

Monsieur le Président fait lecture de la motion proposée.

Monsieur Georges DURRY n'est pas d'accord avec le 1^{er} paragraphe de la motion car il pense que la situation actuelle n'est pas uniquement liée à l'action de l'Etat.

Monsieur Nicolas ETIQUE aimerait que l'URCA s'explique davantage sur ce déficit et souhaiterait connaître les chiffres et les responsabilités liées à ce déficit.

Monsieur le Président rappelle que la situation était tenable de mars à novembre et précise qu'il ne manque que 3 jours de fonds de roulement sur le budget pour respecter les critères de soutenabilité.

Madame Françoise LE NY VRAY marque son désaccord avec le texte introductif de la motion, considérant que l'URCA a aussi une part de responsabilité dans le déficit budgétaire et le trop grand nombre de constructions sur fonds propres.

Monsieur le Président répond que les fonds, à une autre période moins contrainte budgétairement, étaient logiquement destinés à être utilisés.

Madame Isabelle COMTE, représentant Monsieur le Recteur, précise qu'en termes de pilotage, seuls les outils de suivi ne semblaient pas être tout à fait à la hauteur de ce qui était nécessaire au pilotage des opérations liées à la recherche, à l'enseignement et aux questions immobilières pour une université comme l'URCA et ne lui donnaient pas assez de visibilité en la matière. Et souligne qu'il y a une amélioration très nette sur la sincérité des documents malgré une dégradation des agrégats.

Monsieur le Président rappelle que le gouvernement prend ces décisions car un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur ne consomment pas leurs fonds de roulement.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande si une formation pourrait être mise en place en amont pour comprendre ce qui est voté concernant le budget.

Madame Nathalie HUMBERT indique qu'une formation avait été proposée durant le mandat précédent mais qu'elle n'a pas été mise en place.

Madame HUMBERT revient sur les fermetures administratives obligatoires, d'environ 7 semaines auxquelles il faut ajouter les ponts et le lundi de Pentecôte. Elle regrette que le dialogue social n'ait pas eu lieu et indique que ces fermetures peuvent poser problème aux familles monoparentales. Elle se pose également des questions sur la mise en œuvre des dérogations.

Monsieur le Président rappelle que les dérogations sont faites pour les personnes qui le demandent.

Monsieur Louis MARTZ demande comment vont faire les étudiants étrangers qui n'ont pas les moyens de repartir chez eux.

Monsieur Damien JOUET répond que pour les étudiants étrangers, les BU Robert de Sorbon et Moulin de la Housse resteront ouvertes durant les fermetures obligatoires des bâtiments. Il précise que les doctorants, les directeurs d'unité de recherche ou les directeurs et directrices de thèse pourront demander que soit mis en place du télétravail.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande par qui seront étudiées les demandes de dérogations.

Monsieur Damien JOUET répond que les demandes seront remontées par les responsables de service et seront analysées par le comité de pilotage Ressources Humaines composé de la DRH, des vice-présidents, de la DGS, puis transmises au Président qui validera ou non les propositions.

Monsieur Nicolas ETIQUE fait savoir que le fait d'arrêter des manipulations représente un coût important pour les laboratoires. Il demande dans quelles conditions vont travailler les personnels ayant l'autorisation de venir sur sites lors de ces fermetures.

Monsieur Damien JOUET répond que les demandes seront étudiées au cas par cas pour faire un maximum d'économies tout en donnant possibilité aux agents de travailler dans de bonnes conditions.

➤ Budget Rectificatif n°2 2024

Madame Céline COLLET indique que le BR2 intègre les ajustements usuels, un ajustement des coûts de l'énergie, les opérations d'améliorations des bâtiments, un ajustement de la masse salariale et les grands agrégats.

Madame COLLET déclare que l'objectif est d'améliorer la sincérité budgétaire. Le BR2 maintient le financement des missions principales notamment le programme d'investissement pour la rénovation, la modernisation et l'attractivité de l'université dans le respect des critères de soutenabilité, avec un fonds de roulement à 27,12 jours, une trésorerie prévisionnelle de 70,3 jours et un taux de pression de la masse salariale à 82,99%, malgré la persistance du contexte général de surcoûts exogènes liés aux mesures RH et plus particulièrement sur les volets 2022 et 2023.

La stratégie de ce BR2 a été de contenir au mieux la hausse des surcoûts liés aux mesures RH tout en respectant les critères de soutenabilité.

Concernant l'évolution des recettes, la notification finale n'a pas encore été reçue au moment de l'élaboration du BR2. La SCSP augmente de 161 k€ par rapport au BR1 2024, une hausse liée principalement à l'ajustement de la dotation inscrite au BR1 pour un montant de 11 302€ supplémentaires. A noter une dotation supplémentaire pour le projet CoSIN 2024 pour un montant de 150 k€.

Madame Céline COLLET indique une évolution sur les recettes globalisées hors SCSP qui augmentent de 110 k€ avec différentes variations. De nouvelles recettes ont été inscrites mais d'autres diminuent. Il y a eu un ajout de 212k€ au titre des droits d'inscription, une baisse de 202k€ au titre de la taxe d'apprentissage et de 24k€ pour les prestations de services recherche, une hausse de 249 k€ pour les ressources globalisées liées aux frais de gestion, une baisse de 86 k€ pour l'ajustement du précipt ANR 2024 et une baisse 29 k€ au titre des autres ressources de financement.

Concernant les recettes fléchées, il est constaté une baisse de 172 500 k€. Ce montant inclut les recettes nouvelles et les augmentations d'enveloppes ou les soldes d'opérations de projets.

Concernant les subventions de la Région, elles sont revues à la baisse pour un montant de 614 k€ notamment -501 k€ de re-fléchage sur la partie recettes suite à une mauvaise affectation à l'origine. Il est constaté également une baisse des subventions européennes de 606 k€, les montants des projets de la Recherche sont réajustés pour -1 003 k€ et concernent notamment les projets PHEBUS, AEROLAB et INDID.

Des augmentations sont constatées avec les projets du service des Relations Internationales pour un montant de +397 k€ et une baisse des subventions diverses de 1 219 k€

Les recettes 2024 sont réajustées à la baisse sur les principaux projets suivants (hors Recherche) :

- Maître de stage – Non COSP en Médecine – 1 440 k€
- NeigeS – 148,5 k€
- Master Mundus BIOCEB du service des relations internationales – 20 k€
- Leader en Santé Mentale – 18 k€

La Recherche réajuste ses recettes avec une hausse de plus de 403,5 k€.

Les recettes augmentent globalement de 98 k€, portant les prévisions d'encaissement pour 2024 à un montant de 241 millions dont 18 millions de recettes globalisées et 23 millions de recettes fléchées.

Concernant l'évolution des dépenses, les emplois délégués sont limités par un plafond maximal notifié par l'Etat qui est de 2 281 ETPT. La répartition des ETPT est modifiée dans le cadre du BR2 avec une baisse de 21 ETPT, le plafond d'emplois proposé étant de 2 476 ETPT qui se décompose en 2 226 ETPT d'emplois délégués par l'Etat (plafond 1) et 250 ETPT d'emplois sur ressources propres (plafond 2).

Un réajustement de l'enveloppe de masse salariale est revu à la baisse pour un montant de 1 049 k€. Il y a une diminution des dépenses sur ressources propres de 1 168 358€, une augmentation de l'enveloppe HPSOP pour 290k€, un réajustement de l'enveloppe des heures complémentaires pour 962 813€ et un ajustement budgétaire qui vise à se rapprocher au plus proche de l'atterrissage 2024. Ce qui porte l'enveloppe globale de masse salariale à 194 440 751€.

Sur l'ensemble des mesures « Guerini » qui impactent les dépenses de personnel, une réactualisation des informations a été effectuée et le reste à charge pour l'établissement est de 1 828 833€ pour les dépenses de personnel sur plafond 1.

Monsieur Yannick REMION ajoute qu'il n'y a pas que les mesures « Guerini » dans les mesures de 2023 ; il faut y ajouter les mesures 2022 et d'autres mesures qui courent depuis plusieurs années avec les revalorisations du SMIC, de l'AJIPA, des forfaits de télétravail ou de mobilité douce ...etc. qui vont peser sur le budget 2025.

Concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement, il y a une diminution des autorisations d'engagements pour un montant de 4 907k€. L'évolution de dépenses de fonctionnement impacte l'ensemble des missions de l'établissement notamment la partie Formation (- 1 364 402€), la partie Recherche (- 2 195 738€) qui touche majoritairement la reprogrammation des crédits sur différents projets (de type ANR, PIA ou appels à projets divers) et qui anticipe une sous-exécution récurrente sur les crédits Recherche. Le pilotage est aussi impacté (-1 051 843€) tout comme la partie étudiante (- 295 640€). Sur cette diminution, 985k€ impactent les crédits de soutien de l'établissement et 3 922k 129€ les ressources propres.

Concernant les crédits de paiement, il y a une diminution de 10 586k€.

Madame Céline COLLET indique que la partie des dépenses d'investissement est revue à la baisse pour un montant de 5 378k€ en autorisation d'engagement et une réduction de 9 942k€ en crédit de paiement. Une correction des crédits de paiement a été apportée pour -5 773k€ dans le cadre de la politique de renforcement de la sincérité budgétaire. Certaines opérations ont été annulées ou reprogrammées sur des exercices futurs et différentes opérations fléchées ou globalisées prévues par les entités sont finalement reportées ou annulées.

Les investissements prévus sur des opérations globalisées ont été réajustés, et ces évolutions émanent en majeure partie de la direction du patrimoine et de l'immobilier avec une variation significative.

Concernant le bilan des grands agrégats comptables, les éléments ont été mis à jour avec l'ajustement des produits et charges, sans impact budgétaire. Le résultat des grands agrégats est le suivant : le résultat patrimonial prévisionnel est en hausse de 2 372k€, portant le résultat prévisionnel à -2 359k€, la capacité d'autofinancement augmente de 370k€, le prélèvement sur le fonds de roulement diminue de 7 065k€ ce qui donne une variation de trésorerie en hausse (+ 22 076k€). Les seuils obligatoires sont respectés avec une trésorerie de 70,31 jours de fonctionnement en crédits de paiement et 27,12 jours de fonds de roulement.

Concernant la Fondation, les recettes ne varient pas. Les fonds propres comprennent 100K€ d'apports sans droit de reprise et 1 400K€ de dotations consommables qui ont fait l'objet de recettes budgétaires sur les exercices 2017 à 2020.

La Fondation a perçu divers dons au cours de l'année 2024 pour un montant de 102 445€ notamment un don de 100k€ lié à une convention pluriannuelle avec Franck Diard.

La Fondation est dans une dynamique de recherche de dons extérieurs afin de mener différentes actions d'intérêt général liées aux activités de l'URCA. Madame COLLET précise que dans le cadre du BR2, le seul ajustement concerne la réduction de 38,1 K€ en autorisation d'engagement (AE) et en crédit de paiement (CP).

Madame Emmanuelle GAUTHERAT est étonnée du poids de la ligne « pilotage et support » par rapport à la ligne « recherche, formation initiale et continue » dans le tableau C en page 17 et demande ce qui est inclus dans cette ligne. Madame GAUTHERAT indique être surprise du switch qu'il y a eu entre le prévisionnel et ce qui a été dépensé dans le BR2 sur la colonne investissement et ne comprend pas à quoi correspond la ligne « pilotage et support » et à quoi correspondent les parties relatives au « personnel », au « fonctionnement et intervention » et « investissement ».

Madame Céline COLLET répond à la première question de Madame Gautherat en indiquant que la bibliothèque universitaire (BU) est intégrée dans les données de pilotage.

Monsieur Yannick REMION ajoute qu'il y a toutes les dépenses d'énergie qui apparaissent en « fonctionnement » pour plusieurs millions. Ces dépenses correspondent aux factures d'énergie globales pour la totalité de l'établissement.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande si c'est plutôt 3 ou 10 millions dans ces « plusieurs millions »

Monsieur Yannick REMION répond que c'est environ 5 millions.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande ce que comprend la somme pilotage et support dans la colonne « fonctionnement et intervention ».

Monsieur Yannick REMION répond qu'il y a des frais de la DN, de la logistique, de la DPI mais que cela n'inclut pas les salaires du personnel (intégrés dans la partie masse salariale), ni les gros entretiens et réparations (intégrés dans la partie investissement).

Madame Emmanuelle GAUTHERAT indique qu'en termes de personnel, il y a à peu près un rapport de 1 pour 2, tandis que le rapport du nombre de personnels – en équivalent temps plein – en "Pilotage et support" par rapport à "Formation initiale et continue" est de l'ordre de 1 pour 3, soit un petit tiers. Et on est dans l'ordre de la moitié de personnel "Pilotage et support" par rapport au personnel "Recherche". Elle demande si ces rapports sont standards.

Monsieur Yannick REMION répond que pour le fonctionnement, il y a un poste important qui est le gardiennage. Sur la partie masse salariale, ce sont des salaires de personnes qui sont aussi en composante.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande si cela représente la moitié des personnes en recherche, un rapport standard par rapport aux autres universités.

Monsieur Yannick REMION répond que c'est la moitié des dépenses.

Monsieur Romuald ARNOLD complète en ajoutant que beaucoup de frais sont liés au numérique, à hauteur d'environ 2 millions d'euros, notamment les frais de licence des logiciels mais également la partie réparation et maintien aux conditions opérationnelles des équipements numériques.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT s'interroge sur la partie investissement où il est question de 42% et 177% sur la partie investissement. Il y a 12 millions d'investissement sur la ligne recherche et pour les CP il y a 5,6 millions donc une baisse de 42% et on a l'impression qu'il y a eu un changement de ligne ou des opérations annulées.

Madame Céline COLLET répond que pour la Recherche ce sont des opérations qui ne se concluront pas sur 2024 et seront décaissées l'année suivante. Et ajoute que l'opération ROMEO a été régularisée au BR1. L'URCA a engagé environ 8 millions d'autorisations d'engagement ce qui impacte la Recherche.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande s'il y a eu un report de certaines parts.

Madame Céline COLLET dit qu'elles sont intégrées dans la catégorie crédit de paiement.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande pourquoi le pilotage augmente autant (de 177%) entre ce qui était programmé et les crédits.

Monsieur Yannick REMION répond que cette augmentation résulte du décalage entre l'année où l'on autorise l'engagement et l'année où l'on régularise le paiement.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT dit que s'il y a un engagement de l'année précédente, cela aurait dû être prévu dans l'AE.

Monsieur Yannick REMION répond que si l'engagement est pris en 2023 et payé en 2024, cela génère des crédits de paiement 2024 et non des autorisations d'engagement.

Madame Céline COLLET rappelle le problème du plan pluriannuel d'investissement (PPI) en début d'année avec une mauvaise programmation des crédits de paiement (CP) par la direction du patrimoine immobilier qui a été régularisée cette année, donc certaines opérations de 2023 ont impacté 2024 en termes de CP, ce qui justifie cette variation.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande si avec tous les reports, il y aura un impact sur l'année 2025 et demande si un tableau de synthèse au titre de la reprogrammation leur sera soumis.

Monsieur Yannick REMION répond qu'il n'a pas été prévu de tableau de synthèse.

Madame Céline COLLET ajoute que l'ensemble des composantes et directions ont eu un tableau avec l'ensemble des engagements non soldés, afin d'estimer au plus juste le reste à payer.

Monsieur Nicolas ETIQUE demande s'ils sont en droit de savoir si ces investissements vont leur permettre de faire des économies dans le futur et souhaiterait connaître de manière plus détaillée la nature des investissements présentés dans le tableau 3 « dépenses par destination et recettes par origine » notamment celui à 9 millions sur la ligne « recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologie ».

Madame Céline COLLET répond qu'il y a 8 millions qui concernent ROMEO.

Monsieur Yannick REMION rajoute qu'il y a une partie importante sur les recettes propres fléchées de différents contributeurs extérieurs.

Monsieur Nicolas ETIQUE demande le montant du reste à charge pour l'URCA.

Monsieur Yannick REMION dit qu'il est d'environ 1 million.

Monsieur Nicolas ETIQUE demande si les 4 millions correspondent au bâtiment OpenLab sur la partie immobilier.

Madame Céline COLLET répond qu'elle pourrait donner le détail à part mais pas dans l'immédiat.

Monsieur Nicolas ETIQUE dit qu'il aimerait un tableau plus détaillé pour savoir où vont les fonds.

Monsieur le Président indique que ce niveau de détails doit être abordé en commission des moyens et rappelle que des mesures urgentes devaient être votées. Une consultation peut avoir lieu par la suite.

Monsieur Romuald ARNOLD précise que pour la catégorie « pilotage et support », la direction du numérique est le support de toutes les directions et de tous les usagers. Les chiffres sont orientés vers le pilotage et les services support mais ils sont affectés à plusieurs destinations au sein de l'établissement.

Monsieur Georges DURRY demande quels sont les éléments qui permettent de dire que les agrégats soumis en mars seront proches du budget rectificatif n°2.

Madame Céline COLLET répond qu'il y a eu un travail de collaboration avec le Rectorat notamment sur des réductions concernant les CP afin de se rapprocher du compte financier.

Monsieur Georges DURRY demande à avoir le montant total des heures complémentaires.

Monsieur Yannick REMION répond que le montant global est d'environ 9,3 millions d'euros comprenant les heures de FI, FC et vacations.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le budget rectificatif n°2 2024 URCA, **avec 22 voix pour et 11 abstentions.***

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le budget rectificatif n°2 2024 de la Fondation, **avec 22 voix pour et 11 abstentions.***

➤ Suppression du SACD CFA

Madame Céline COLLET présente les raisons de la suppression du SACD CFA.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande si les personnels, les recettes et les dépenses du CFA seront intégrés dans le budget de l'URCA à l'avenir.

Madame Céline COLLET confirme et précise que le SACD sera réintégré en 2025 comme une composante budgétaire de l'établissement.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande si les recettes, dépenses et le personnel de cette structure seront intégrés à l'URCA.

Madame Céline COLLET répond que oui et précise qu'actuellement les recettes étaient sous le CFA et les dépenses sous l'établissement.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande quel est le nombre de personnels concernés.

Monsieur Yannick REMION répond qu'ils ne sont que 3 et font déjà partie du personnel de l'URCA.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande comment seront réparties les recettes du CFA entre les composantes.

Monsieur Yannick REMION répond qu'il n'y avait pas de possibilité via SIFAC de faire de la prestation interne directement entre un SACD et l'entité « université », mais que le fait d'être dans la même

société sous SIFAC va permettre d'établir des prestations internes entre le CFA (qui gère les recettes) et les composantes (qui gèrent des plafonds de dépenses).

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la suppression du SACD CFA, à l'unanimité.

➤ Budget initial 2025

Madame Céline COLLET explique que le BI 2025 a comme objectif de respecter la mise en œuvre du nouveau décret financier, d'améliorer la sincérité budgétaire et de mutualiser des autorisations budgétaires, le déploiement d'INFINOE qui remplacera l'Infocentre et la poursuite des travaux sur les restes à payer.

Le BI2025 témoigne de la volonté de se rapprocher de la plus grande sincérité budgétaire et de la soutenabilité budgétaire malgré un fonds de roulement fortement dégradé depuis 2020 par les manques de compensation des surcoûts induits par la crise énergétique, les différentes mesures nationales en matière RH et les coûts bâtimentaires.

Pour construire ce BI, un recensement des besoins et de leur justification a été effectué et un arbitrage a tenu compte de la dotation 2024 et de l'exécution fin octobre 2024. Afin de présenter un BI soutenable, une réduction de 20% hors postes incompressibles sur la part soutien établissement des enveloppes de fonctionnement et d'investissement a été décidée pour assurer la soutenabilité ainsi qu'une action spécifique sur la masse salariale plafond 1. Le choix a été de ne pas toucher aux demandes sur ressources propres globalisées. Les agrégats résultants de ces choix ont pour conséquence un retour positif pour 1 588k€ mais il est à noter que le CAS pensions n'est pas intégré dans ce BI. Le taux de masse salariale est à 81,8%, l'atterrissage BI2025 est à 32,76 jours de fonctionnement et 12,15 jours de fonds de roulement.

Concernant les prévisions de recettes, une diminution de l'ensemble des ressources de l'établissement de 9,6 millions d'euros est constatée.

Pour la partie subvention pour charges de service public (SCSP), la subvention inscrite au BI2025 s'élève à 189 630k€ soit une diminution, en comparaison au BR2, de 942k€. Cette prévision est basée sur la notification intermédiaire de juillet 2024. Cette diminution est notamment due à la non-reconduction d'une dotation spécifique de 150k€ au titre du CoSIN et à une réduction du versement du COMP 2025 à 30% contre 50% en 2024.

Pour la partie recettes globalisées, une baisse des recettes de 1 475k€ est constatée. Le montant prévisionnel des recettes globalisées est de 26 225 k€, une baisse notable par rapport au BR2 qui est expliquée par la diminution des financements publics ou régionaux et par la baisse des subventions due à la clôture de projets en 2024. Une diminution sur la partie « autres recettes » est constatée à hauteur de 6 807k€, correspondant à un re-fléchage des recettes d'apprentissage du CFA, ce qui explique la forte hausse de 7 118k€ des recettes de formation continue et d'apprentissage.

Le montant prévisionnel des recettes fléchées inscrit au BI s'élève à 15 896k€ s'expliquant par les avances et acomptes déjà versés sur les exercices antérieurs.

Le montant total des recettes prévisionnelles est donc de 231 750 585€ pour le BI 2025.

Concernant la partie dépenses, la répartition des ETPT se décompose de la manière suivante : 2 245 ETPT sur plafond 1 (emplois délégués par l'Etat) soit une augmentation de 18,81 ETPT et 262 ETPT sur

plafond 2 (emplois sur ressources propres). Cette répartition est soumise aux mêmes plafonds que ceux présentés dans le cadre du BR2.

Monsieur Yannick REMION présente le tableau des autorisations d'emplois.

Madame Céline COLLET présente l'évolution des dépenses ou le montant total des AE s'élève à 247 676k€ contre 254 675k€ au BR2. La baisse de 7 millions d'euros des AE impacte les enveloppes de fonctionnement et d'investissement. Cette baisse fait suite aux réajustements des enveloppes sur la part soutien établissement et à la diminution de la masse salariale. Le choix a été de réduire les enveloppes demandées en raison de la sous-exécution constante. Au vu de ces ajustements, le montant des crédits de paiement est en augmentation de 9 266 k€.

Les évolutions des autorisations d'engagement par enveloppe budgétaire sont les suivantes :

- Augmentation de 1 045 k€ pour les AE personnel répartis entre rémunérations, prestations et charges,
- Réduction de de 1 500 k€ pour les AE fonctionnement principalement due à la réduction de l'emploi de soutien de l'établissement,
- Baisse des investissements de 6 536 k€ principalement liée à l'opération Roméo.

Les dépenses par missions montrent des variations, notamment concernant :

- La formation, avec une variation de 8 993 k€, impactée majoritairement par la baisse salariale,
- La recherche, avec une légère hausse de 3 600 k€,
- Le pilotage, avec une augmentation de 13 508K€
- La vie étudiante, avec une augmentation de 97 k€.

Monsieur Yannick REMION précise que ce graphe devrait être revu au BR1 suite à un changement de méthode de classification du personnel sur les quatre missions qui était en vigueur en 2024 et n'a pas été repris par manque de temps.

Madame Céline COLLET indique que pour la partie fonctionnement par missions, entre le BR2 2024 et BI2025, une baisse de 1 508k€ est constatée sur les dépenses de fonctionnement, principalement due au réajustement des demandes d'ouverture sur les crédits fléchées mais également à la réduction de la part soutien établissement pour la partie fonctionnement. Les recensements sur ressources propres globalisées n'ont pas été impactées. La variation est calculée selon le BR 2024 avec 8 458k€ en plus au titre de la formation, 5 554k€ pour la partie Recherche, 18 400k€ pour la partie pilotage et un budget de 1 542k€ pour la partie étudiante.

Concernant la partie investissement, les dépenses s'élèvent à 18 237k€ en AE. Pour la formation elles sont en hausse de 1 118k€. La Recherche voit son enveloppe diminuer de 8 121k€ et le pilotage voit son enveloppe augmenter de 244k€. Pour la vie étudiante, le budget s'élève à 766k€ avec notamment le projet de création d'un espace culturel pour 500k€.

Concernant la répartition des enveloppes de fonctionnement et investissement, il y a 1 446k€ pour la Recherche, 1 075k€ au titre des composantes, 136k€ pour la partie fluide et 120k€ pour le centre du don du corps.

Concernant les grands agrégats, Madame Céline COLLET rappelle qu'ils sont constitués des éléments budgétaires réorganisés, les dépenses de fonctionnement et de masse salariale sont regroupées dans les charges. Les recettes sont divisées entre produits, fonctionnement et ressources et des éléments comptables sont ajoutés.

Le résultat patrimonial est de 1 580 k€, qui représente une amélioration de 3 946 k€ par rapport au BR2 2024, mais le CAS pensions de 2,8 millions d'euros n'a pas été intégré. Le fonds de roulement augmente de 1 857 k€ et la trésorerie baisse de 18 858 k€ par rapport au BR 2 2024. Il est à noter que les seuils obligatoires sont respectés pour la trésorerie avec 32,76 jours de fonctionnement en crédits de paiement, mais ce n'est pas le cas pour le fonds de roulement qui est à 12,15 jours.

La Fondation prévoit de percevoir divers dons au cours de l'année 2025 pour un montant de 102 500€. La principale recette est liée à la convention pluriannuelle de l'élève Franck DIARD pour un montant de 100 000€. S'y ajoute la convention pluriannuelle Alfred Gérard pour 1 000€.

Pour la partie dépenses, les prévisions de la Fondation sont les suivantes :

- 103 708 € pour les dépenses de personnel en AE et CP,
- 229 000€ pour la partie fonctionnement,
- 30 000€ pour le marketing,
- 25 000€ pour de l'aide aux étudiants et diverses dépenses dont celles des conférenciers
- 25 000€ pour l'investissement, pour des dépenses de matériel.

Monsieur Georges DURRY suggère que l'envoi des documents au conseil d'administration se fasse au même moment que l'envoi des documents à la commission des moyens.

Monsieur le Président explique que le délai est dû aux échanges nécessaires avec le Rectorat en amont du CA.

Monsieur Georges DURRY constate que le fonds de roulement commence à chuter à partir de 2022 et non 2020 et s'interroge quant à la soutenabilité budgétaire du fait que les dépenses sont supérieures aux recettes. Monsieur DURRY demande comment est fait le lien entre la baisse des heures complémentaires et les mesures qui ont été décidées par la présidence et les composantes.

Madame Céline COLLET précise que la prévision pluriannuelle prend en compte l'enveloppe de personnel ainsi que le projet INVEST qui génère beaucoup de recrutements. Cette vision pluriannuelle commence par la mise en qualité de l'outil de gestion et des données afin de les fiabiliser pour pouvoir se projeter correctement dans une vision pluriannuelle.

Monsieur Georges DURRY demande quelle est la logique suivie pour la construction des critères du fonds de roulement, du taux de pression de masse salariale et des jours de fonctionnement concernant la trésorerie.

Madame Céline COLLET répond que le but était de sécuriser le fonds de roulement. Elle précise que s'il n'y a pas de respect de l'un des critères du nouveau décret financier, l'établissement passera sous CREF (contrat de retour d'équilibre financier). De plus, si au BI 2026, le rétablissement de ce critère ou plus généralement le respect d'un seul des critères n'est pas atteint, un PREF (plan de retour à l'équilibre financier) s'appliquera.

Monsieur le Président ajoute que le CREF est tout aussi contraignant que le PREF et déclare qu'il n'y a, à ce jour, aucune visibilité pour 2026 pour les universités et par voie de conséquence, aucune possibilité de projection concernant le budget.

Madame Colette THOMAS rappelle qu'une provision pour le CAS pensions 2025 n'a pas été prise en compte, alors que cette année il y a eu 2,8 millions d'euros qui ont été financés sur le budget 2024.

Madame Céline COLLET répond que c'est une projection 2025 qui sera ajoutée au BR1 l'année suivante.

Monsieur Nicolas ETIQUE souligne l'impact sur la formation. Les économies sont faites en masse sur les offres de formation mais avec peu de changements sur les capacités d'accueil Parcoursup donc il y aura peu de fermetures de formation au niveau licence et post-bac, ce qui va rendre ces formations moins attractives. Il demande si le Rectorat accepte qu'il y ait une baisse aussi importante du budget des formations et se demande pourquoi il faudrait accepter de voter un budget à l'équilibre puisque certaines universités ont fait le choix de ne pas voter leur budget, afin de montrer leur opposition à ce problème récurrent de financement des universités.

Monsieur Louis MARTZ regrette que le conseil d'administration se tienne avant les fêtes de fin d'année, pendant les partiels, et craint que dans l'urgence de mauvaises décisions soient prises. Ce budget envoie un mauvais signal aux étudiants en supprimant des heures de formation et en instaurant des seuils d'ouverture. Il redoute également une baisse des subventions et une hausse des frais d'inscription.

Monsieur le Président répond que sur la formation, un cadrage doit être respecté mais qu'il ne s'agit en aucun cas d'altérer les formations dans les maquettes qui ont été votées. Monsieur le Président rappelle que les critères importants, qui feront la soutenabilité du budget, ne sont pas le résultat, mais le fonds de roulement, la trésorerie et le taux de pression de masse salariale. Le critère où l'URCA est en difficulté est le fonds de roulement et donc voter un budget déficitaire n'aurait aucun effet.

Monsieur le Président précise que le conseil d'administration avait été prévu début décembre (le 10), mais qu'un CA en janvier retarderait les financements et le fonctionnement des composantes, y compris sur les enseignements.

Monsieur le Président fait le constat que maintenir des formations avec de faibles effectifs interdit d'ouvrir d'autres types de formations qui ont des perspectives de développement plus importantes. Et il rappelle que l'université n'a pas le pouvoir de modifier les frais d'inscription. Il ajoute que s'il y a un défaut d'ouverture de formations à l'URCA, les écoles privées les ouvriront.

Madame Patricia DURIN ajoute que le Grand Reims soutient l'URCA, qu'il accompagne tous les ans à hauteur de 800k€ et que la collectivité a aussi des budgets contraints.

Madame Emmanuelle LECLERCQ précise que pour les capacités d'accueil, un travail a été effectué avec les composantes et avec le Rectorat sur la notion de remplissage, entre les candidatures et les inscriptions afin d'être au plus proche de la réalité, mais aussi sur la rationalisation de l'offre de formation.

Madame Ambre PERRIGUEY demande à quel moment de l'ordre du jour seront votées les fermetures administratives et ajoute que ces fermetures vont poser des difficultés malgré les dérogations, et vont provoquer une surcharge de travail en interne. Madame PERRIGUEY rapporte également les craintes du personnel concernant les renouvellements de contrats, les licenciements et rejoint l'avis de ses collègues concernant les fermetures de formations. Elle précise n'avoir pas compris que l'UFR avait le choix quant aux fermetures de formations en LSH.

Monsieur le Président répond que les fermetures administratives seront votées au conseil d'administration du 4 février prochain afin de pouvoir échanger sur ce sujet. Il affirme qu'il n'a jamais été question de licenciements car l'idée est de protéger le personnel comme indiqué dans la motion. Concernant la fermeture des formations en LSH, les pistes de fermetures ont été proposées par l'équipe de direction.

Monsieur Damien JOUET rajoute que l'UFR LSH est concernée par la fermeture de formations car il y a des mentions complètes qui sont en-dessous des seuils, ce qui n'est pas le cas pour d'autres composantes.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT revient sur le graphique « résultat patrimonial » pour le BI 2025 et demande quelle est la part de la situation due aux non-compensations, car le graphique montre une baisse depuis 2019 et une chute en 2022. Elle demande si c'est ce qui a été dit pour l'énergie relève de la non-compensation du coût des fluides et sinon quelle est la part du reste. Elle demande si les fluides correspondent à la chute de 5 millions. La pente descendante semble de même nature sur le BR2, et elle demande si cette pente est due à la non-compensation.

Monsieur Yannick REMION répond qu'en 2023, il y a eu une conjonction de plusieurs effets : crise énergétique, mesures de 2022 et mesures « Guerini » 2023. La comparaison faite entre BR1 2024 et le BI lui semble caduque puisque le BR2 montre une remontée des résultats. La bonne comparaison sera à faire avec ce qui apparaîtra au compte financier 2024 dans quelques mois.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT répond que lorsqu'il y a une comparaison avec le BR2 2024, celui-ci intégrera toutes les réductions de maquettes, gels budgétaires, etc. qui ont demandés et qui impacteront nécessairement les résultats. Intégrer tout en même temps ne permettra donc pas de comprendre ce qu'il s'est passé précisément. Il faudrait donc considérer l'effort qui a été fait et non pas seulement se baser sur la situation et les formations qui seront dispensées au prochain semestre.

Monsieur Yannick REMION dit que le BR2 n'a pas été construit dans l'optique d'anticiper les mesures.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande si l'ampleur n'est pas due aux reports.

Monsieur Yannick REMION répond que non.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande pourquoi entre 2023 et le BR2 2024, on a l'impression que la baisse de compensation par l'Etat est moins forte puisqu'il y a une remontée.

Monsieur Yannick REMION répond que l'impact sur le résultat et l'impact sur le fonds de roulement des mesures non-compensées ne se voient pas pendant un certain temps puisque les impacts sont relativement modiques en 2020, 2021. Il y a la crise énergétique en 2022-2023 puis viennent s'ajouter le poids des mesures non-compensées. A ce jour, la crise énergétique est passée mais il y a toujours les 3,3 millions de mesures salariales imposées sur le budget.

Monsieur REMION rappelle que la volonté de l'Etat est de faire en sorte que les universités qui ont du fonds de roulement soient mises à contribution afin de récupérer une partie de ce fonds de roulement pour aider les finances générales de l'Etat. La stratégie a été d'imposer des mesures RH qui sont des bénéfices pour les agents mais qui, pour les établissements, ne sont pas compensées.

Monsieur le Président précise qu'une enquête a été menée par France université sur les résultats financiers de toutes les universités de France depuis 4 ans : le résultat en 2022 était de 150 millions d'euros cumulés, en 2023 ce chiffre était de 50 millions d'euros, en 2024 de - 170 millions d'euros et en 2025 de -350 millions à titre prévisionnel. Monsieur le Président souligne que ces chiffres témoignent d'une dégradation financière générale.

Monsieur Nicolas Etique demande qu'il y ait un vote à bulletin secret pour le vote du budget.

Monsieur le président accepte cette modalité.

Monsieur Georges DURRY demande quel est le gain en termes d'heures complémentaires liées aux mesures, qui ont été décidées conjointement entre les composantes et la gouvernance.

Monsieur le Président répond qu'ils sont encore dans l'attente d'informations pour donner un chiffre précis sur les heures complémentaires.

Monsieur Yannick REMION rappelle que le budget a dû être construit en quelques jours sur la base d'hypothèses et de mesures non discutées. Les heures complémentaires ont été chiffrées à environ 1,5 millions d'euros.

Monsieur le Président revient sur la motion afin d'échanger sur les modifications souhaitées du texte.

*Après un vote à bulletin secret, le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le budget initial 2025, **avec 19 voix pour, 11 voix contre et 3 abstentions.***

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la motion, **à l'unanimité.***

➤ Approbation de don

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le don du LIONS CLUB de Soissons, **avec 31 voix pour et 1 abstention.***

➤ Renouvellement du bail concernant le Pépîte Champagne-Ardenne

Monsieur Alexis LOUIS présente la demande de renouvellement.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT ne comprend pas pourquoi cela n'apparaît pas sur le site de l'université.

Monsieur Alexis LOUIS répond que le Pépîte Champagne-Ardenne est un acteur inter-établissements.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la demande de renouvellement du bail Pépîte Champagne-Ardenne, **avec 31 voix pour et 1 abstention.***

4. Fondation universitaire

➤ Renouvellement des représentants de l'établissement au Conseil de gestion de la Fondation

Madame Dominique ROUX précise qu'il s'agit d'un renouvellement pour une durée d'un an.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la demande de renouvellement des représentants de l'établissement au Conseil de gestion de la Fondation pour une durée d'un an, **à l'unanimité.***

5. Questions pédagogiques

Madame Emmanuelle LECLERCQ présente les différents points.

➤ Cadrage, capacité d'accueil et critères d'évaluation Parcoursup

Madame Isabelle HEULLANT-DONAT s'interroge sur la logique suivie concernant la licence de Lettres classique puisque la licence Histoire, Lettres classiques a été maintenue alors que la licence Lettres classiques a été fermée, bien que le volume horaire soit le même.

Madame Emmanuelle LECLERCQ répond que la licence Histoire et la licence Lettres classique cumulées sont tout juste au seuil d'ouverture. Il est donc proposé de garder la licence Histoire et Lettres classiques afin de pouvoir réfléchir à d'éventuelles fusions dans les années à venir.

Monsieur le Président rajoute qu'il y a un problème d'effectif chronique sur ces matières et souligne qu'il faudra faire attention à l'affichage mais il y aura d'autres endroits où il faudra faire le deuil de certaines formations au vu des effectifs.

Monsieur Nicolas ETIQUE demande quelle est la réelle économie de la fermeture de cette formation pour l'URCA et son impact sur les heures des collègues.

Madame Emmanuelle LECLERCQ répond qu'un travail sera à faire sur ce point, notamment en proposant des formations avec les compétences et savoirs des collègues qui sont en poste.

Monsieur Nicolas ETIQUE souhaite qu'il y ait un réel accompagnement de ces collègues et que des solutions soient trouvées en respectant le fait qu'ils sont des enseignants-chercheurs recrutés sur concours.

Monsieur le Président indique que ce sera le travail des prochains mois et rappelle qu'il y a un besoin de montée en compétences sur les activités de recherche. L'effort doit être de rationaliser dans ce contexte-là et de penser, sans altérer la qualité des formations, à ne garder que les formations qui intéressent les étudiants et qui les mènent vers de l'insertion professionnelle.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT rappelle que Parcoursup n'a pas été mis en place pour accroître la sélectivité et notamment pour la licence de Droit à Troyes, mais est surprise de la justification ou lorsqu'il y a une baisse de 70 places de la jauge d'accueil, cela accroît la sélectivité et demande si d'autres éléments sont à prendre en compte.

Madame Anaïs DANET explique que cette année, il y a eu un report d'étudiants à la suite de la fermeture de la licence AES à Troyes, et donc un report d'étudiants Parcoursup sur la licence de Droit, la capacité d'accueil ayant été atteinte et les locaux de Troyes ne permettant pas d'accueillir plus d'étudiants. La décision a été de renvoyer ces étudiants sur le site de Reims. Cette décision a été prise aussi car certains étudiants venaient s'inscrire à Troyes suite à un refus dans les facultés Parisiennes mais ne venaient pas sur le campus troyen.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande si la logique de territoire pour accueillir les étudiants sur le territoire n'a pas d'importance sans considérer les problèmes de logement, de financement et autres.

Madame Anaïs DANET répond qu'il n'y a pas de sélection avec Parcoursup mais une mise en conformité avec la capacité d'accueil.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le cadrage, la capacité d'accueil et les critères d'évaluation Parcoursup, avec 19 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention.

➤ Modalités de sélection eCandidat

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les modalités de sélection eCandidat, avec 23 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions.

➤ Modalités de sélection eCandidat DI

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les modalités de sélection eCandidat DI, **avec 23 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions.***

➤ Modalités de sélection et capacités d'accueil eCandidat LP

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les modalités de sélection et les capacités d'accueil eCandidat LP, **avec 23 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions.***

➤ Capacités d'accueil en Santé MMOP 2025

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les capacités d'accueil en Santé MMOP 2025, **à l'unanimité.***

➤ Modalités de sélection, fiches descriptives de formations et capacité d'accueil MonMaster

Monsieur Nicolas ETIQUE constate qu'il y a peu de fermetures de formation et demande si toutes les formations pour lesquelles il y a validation de la capacité d'accueil pour les licences, Masters, les licences professionnelles ouvriront à la rentrée prochaine. Et demande confirmation qu'en dehors des formations qui n'ont pas de capacités d'accueil, aucunes formations ne fermera.

Madame Emmanuelle LECLERCQ confirme.

Monsieur Le Président rappelle qu'un travail sur tous les points concernant le respect du cadrage, du seuil d'ouverture etc. reste à faire. Et précise que pour Parcoursup, le vote doit se faire maintenant, pour les Masters, le vote doit se faire avant janvier. Et rajoute que ces votes ont des conséquences sur le long terme.

Monsieur Nicolas ETIQUE répond que l'URCA a raté l'occasion à l'entrée de cette accréditation de ne pas ouvrir certaines formations.

Monsieur Le Président partage cet avis.

Madame Emmanuelle GAUTHERAT demande si les fermetures envisagées ne concernent que 2025 et 2026 ou s'il s'agit d'une fermeture définitive du diplôme.

Madame Emmanuelle LECLERCQ répond qu'il s'agit des fermetures pour 2025 et 2026, mais il y a un vrai travail de fusion, de restructuration à faire pour certains parcours.

Madame Ambre PERRIGUEY fait remarquer que des seuils adaptés ou alors une réflexion plus globale sur les sites délocalisés, seraient importants afin d'éviter la fin des Masters sur ces sites.

Monsieur le Président rappelle qu'il y a des contraintes budgétaires et que certaines formations ne sont pas présentes dans toutes les universités. Il cite la formation vétérinaire en exemple.

*Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les modalités de sélection, les fiches descriptives de formations et les capacités d'accueil MonMaster, **avec 24 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.***

➤ Calendrier universitaire 2025-2026

Monsieur Nicolas ETIQUE demande si ce calendrier est lié aux fermetures des bâtiments précédemment évoquées.

Madame Emmanuelle LECLERCQ répond qu'il s'agit du calendrier universitaire habituel avec les phases de cours et les phases de pauses pédagogiques.

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le calendrier universitaire 2025-2026, avec 30 voix pour et 1 abstention.

➤ Création et modification de formations

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les créations et modifications de formations, à l'unanimité.

6. Questions diverses

« La présidence peut-elle expliquer les raisons du non-maintien en poste à l'issu de sa période de stage du chef de scolarité de l'UFR SEN »

Madame Dominique ROUX indique qu'il n'est pas possible, dans le cadre des compétences du conseil d'administration, d'aborder un litige sur le contrat de travail d'un personnel.

Monsieur Nicolas ETIQUE répond qu'il n'est pas demandé de discuter du licenciement et des conditions mais de comprendre la situation. La scolarité s'est retrouvée sans chef de scolarité cet été avec une accréditation à déployer. Il lui a été proposé un personnel qui a été licencié après trois mois alors que du personnel l'avait formé. Il souligne que cette situation l'a conduit à se poser la question des raisons du non-maintien en poste de ce personnel.

La liste « Unis pour le changement » soulève également les interrogations exprimées par les personnels d'une des 4 UMR CNRS quant au maintien de leur unité dans le giron du CNRS, qui semble problématique à court terme. Elle demande si la gouvernance peut expliciter l'état de ses relations avec le CNRS et demande ce qu'il en est de l'avenir des UMR CNRS à Reims.

Monsieur le Président répond qu'il y a eu, sur le GSMA, un échange entre la vice-présidence recherche et Thierry DAUXOIS, directeur de l'INP, qui a annoncé que le GSMA serait « désUMRisé » dans un délai de 12 à 18 mois. Il ajoute qu'il a eu un échange avec Madame Adeline NAZARENKO, qui a confirmé que cette décision était prise et qu'à ce jour aucune motivation précise de cette décision ne lui a été apportée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h07